**L’AMMC lance son portail Fintech**

**Rabat, le 8 août 2022**

**L’Autorité Marocaine du Marché des Capitaux met en ligne sur son site internet un portail dédié à la «**[**FinTech**](https://www.fsma.be/fr/node/7520)**» . Ce portail a été conçu pour accompagner les acteurs du secteur dans leurs projets et favoriser le développement des nouvelles technologies qui contribuent à la transformation du secteur financier.**

Pour l’Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, soutenir l’attractivité du marché des capitaux c’est aussi l’ouvrir aux innovations de l’industrie financière. L’Autorité place ainsi l’accompagnement de l’innovation au cœur de son plan stratégique 2021-2023 et entend assister les porteurs de projets afin de favoriser le développement des nouvelles technologies dans le marché des capitaux marocain.

Le portail « Fintech », mis en ligne sur le site de l’Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, permettra aux porteurs de projets d’échanger avec l’AMMC et de s’enquérir du cadre légal applicable à leurs entreprises. Cet outil a ainsi été pensé pour faciliter le dialogue entre l’AMMC et les entreprises actives dans le secteur de la technologie financière innovante.

***A propos de l’Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)***

*L’AMMC est l'Autorité de régulation du marché des capitaux marocain. L’Institution a pour missions de veiller à la protection de l’épargne investie en instruments financiers et au bon fonctionnement et à la transparence du marché des capitaux au Maroc.*

[**www.ammc.ma**](http://www.ammc.ma)

**Pour plus d'information, veuillez contacter :**

**Contact :**

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Mme Dania BOUHLAL

E-Mail : [dania.bouhlal@ammc.ma](mailto:dania.bouhlal@ammc.ma)

Tél : 07 07 29 19 31